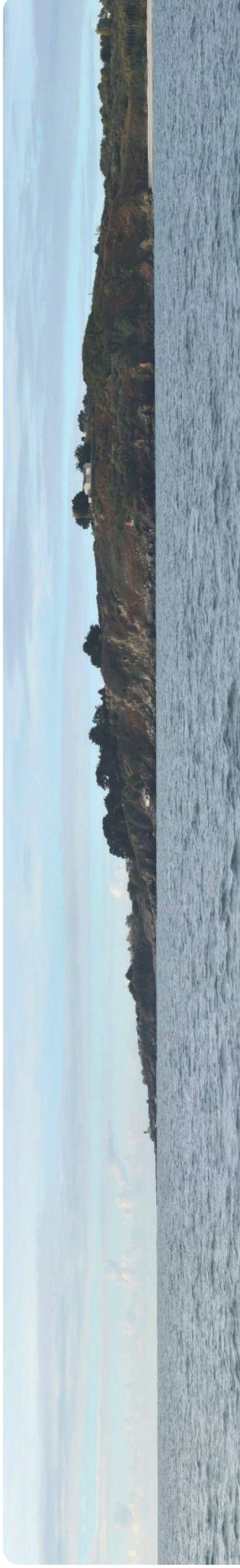


DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (DGEC)

SD7/7B

92055 LA DÉFENSE CEDEX



PARC ÉOLIEN AU LARGE DE LA BRETAGNE SUD (A05)

ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

ÉTUDE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE - DÉCEMBRE 2022



setec
énergie environnement
Immeuble Central Seine

42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230
75583 PARIS CEDEX 12



Pierre-Yves PASCO – paysagiste concepteur dplg

47 rue de Bagnaux - 92330 SCEAUX

Tel: 09 54 99 98 54 - 06 61 48 83 75

email : atelier.isthme@gmail.com

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	5
CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE	6
1 CARACTÉRISATION DES PAYSAGES ET IDENTIFICATION DES ENJEUX	8
1.1 L'ORGANISATION DES PAYSAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE	9
1.1.1 LES UNITÉS DE PAYSAGE	9
1.1.2 LES GRANDES COMPOSANTES NATURELLES ET HUMAINES DES PAYSAGES	10
1.2. CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DES UNITÉS DE PAYSAGE	25
1.2.1 BELLE-ÎLE, HOUAT ET HÉDIC	26
1.2.2 L'ÎLE DE GROIX	36
1.2.3 LA PRESQU'ÎLE DE QUIBERON	44
1.2.4 LA CÔTE DES MÉGALITHES, LE GOLFE DU MORBIHAN ET LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS	52
1.2.5 LE GRAND MASSIF DUNAIRE ET LA RIA D'ÉTEL	61
1.2.6 LA CÔTE ET LA RADE DE LORIENT, L'ESTUAIRE DE LA LAÏTA	69
1.2.7 LA CORNOUAILLE LITTORALE	78
1.2.8 LES ÎLES DE GLÉNAN	87
1.2.9 LES ENJEUX DES PAYSAGES PERÇUS DEPUIS LA MER	93
2. PERCEPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PARC	99
2.1 LES FACTEURS OPTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX INFLUANT SUR LA PERCEPTION D'ÉOLIENNES EN MER	99
2.2 PERCEPTIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PARC ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS	106
2.2.1 BELLE-ÎLE, HOUAT ET HÉDIC : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	107
2.2.2 ÎLE DE GROIX : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	122
2.2.3 PRESQU'ÎLE DE QUIBERON : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	134
2.2.4 CÔTE DES MÉGALITHES GOLFE DU MORBIHAN ET PRESQU'ÎLE DE RHUYS : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	149
2.2.5 GRAND MASSIF DUNAIRE ET RIA D'ÉTEL : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	160
2.2.6 CÔTE ET RADE DE LORIENT, ESTUAIRE DE LA LAÏTA : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	171
2.2.7 CORNOUAILLE LITTORALE : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	184
2.2.8 ÎLES DE GLÉNAN : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	196
2.2.9 DOMAINE MARITIME : PERCEPTIONS ET SENSIBILITÉS	200
2.10 CARTE DE SYNTHÈSE DES ANALYSES PHOTOGRAPHIQUES	208
2.3 PERCEPTIONS CUMULÉES DE LA ZONE D'IMPLANTATION AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS EN MER	212
2.4 VERS UN SCENARIO DE MOINDRE IMPACT VISUEL ?	213
BIBLIOGRAPHIE	221

GLOSSAIRE

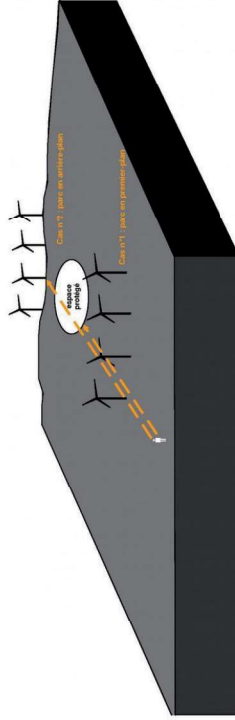
Éolienne : système complet permettant de convertir l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Les éoliennes les plus courantes sont à axe horizontal. Elles sont composées d'un mât, d'un rotor (composé de deux ou trois pales) et d'une nacelle. Pour désigner un ensemble d'éoliennes, on emploie habituellement le terme de « parc éolien ».

Aire d'étude : zone géographique potentiellement soumise aux effets visuels du projet éolien.

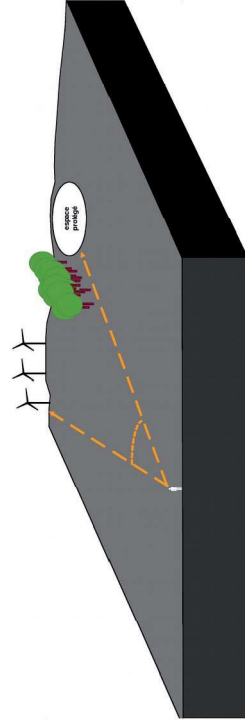
Covisibilité : situation où, par leur proximité géographique, deux ou plusieurs éléments sont perceptibles d'un même regard, depuis un point de vue précis. Cela vaut pour deux parcs éoliens entre eux, mais également pour un parc éolien et une autre composante du paysage, comme un village, un édifice, un relief particulier ou tout autre élément du paysage qui représente un enjeu. La covisibilité est dite « directe » lorsque les éléments sont superposés dans la vue, et « indirecte » lorsque qu'ils sont séparés par un angle horizontal inférieur ou égal à 50°.

Notion de covisibilité

(source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020 – ministère de l'écologie)



covisibilité directe : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan (cas n°1 représenté sur le schéma ci-dessous) ou en arrière-plan (cas n°2).



covisibilité indirecte : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

Hauteur apparente : hauteur observée d'un élément composant un paysage (relief, arbre, édifice, éolienne, pylône...). Cette hauteur dépend de la taille réelle de cet élément, et de la distance à laquelle on l'observe. Plus un objet est distant du point d'observation, plus sa hauteur apparente est faible.

Effet visuel : conséquence de la création d'un parc éolien au sein d'un paysage, indépendamment des enjeux dont ce paysage peut être porteur.

Enjeu : valeur intrinsèque d'un paysage ou de l'une de ses composantes, dont l'appréciation est indépendante du projet éolien. Le niveau d'enjeu est la transposition de l'enjeu sur une échelle de notation (fort, moyen, faible...). Ce niveau est évalué en fonction des qualités formelles de l'élément considéré, des éventuelles protections réglementaires qui le concernent, de sa notoriété et de son niveau de fréquentation, et de son importance dans le vécu des habitants du territoire, et des touristes qui le visitent (secteurs habités, itinéraires de déplacement les plus utilisés...).

Espace de respiration : partie de l'horizon qui n'est pas occupée par des éoliennes.

Impact visuel : conséquence de la présence d'un projet sur le paysage et ses composantes, pondérée en fonction des enjeux dont ils sont porteurs (alors que l'effet visuel ne l'est pas) et transposé sur une échelle de notation (fort, moyen, faible...). La notion d'impact visuel permet de hiérarchiser les effets visuels du projet, en fonction des enjeux du secteur considéré.

Impacts cumulés : combinaison des impacts visuels du projet avec ceux des autres parcs éoliens visibles depuis un secteur donné.

Paysage : partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Perception cumulée : situation où, par leur proximité géographique, deux ou plusieurs parcs éoliens sont perceptibles d'un même regard, depuis un point de vue précis. Il s'agit d'un cas particulier parmi les situations de covisibilité.

Photomontage : simulation visuelle permettant de modéliser l'insertion d'un ou plusieurs projets dans un paysage.

Prégnance visuelle : capacité qu'ont des éoliennes à marquer un paysage de leur présence. La prégnance varie en fonction de la taille réelle des éoliennes, et de la distance à laquelle on les observe. Le niveau de prégnance visuelle est la transposition de la prégnance sur une échelle de notation (significative, limitée...).

Rétro-littoral : espace où se situent les communes littorales et où se concentrent toutes les activités liées à la proximité de la mer : tourisme, pêche, nautisme, etc.

Reconnaissance sociale : cette notion fait référence à la notoriété, la renommée d'un ensemble paysager, d'un site, d'une ville ou d'un village, d'un édifice, etc., auprès des habitants du territoire et des touristes qui le visitent.

Sensibilité : risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu, du fait de la réalisation du projet éolien. Le niveau de sensibilité est la transposition de la sensibilité sur une échelle de notation.

Valeur paysagère : qualités d'un paysage (ou d'une de ses composantes), transposées sur une échelle de notation (forte, modérée, faible...).

Zone de visibilité théorique (ou ZVT) : parties d'un territoire depuis lesquelles un parc éolien ou sa zone d'implantation sont théoriquement visibles, d'après les calculs réalisés par un logiciel SIG (système d'information géographique). La ZVT est parfois appelée ZIV ou ZVI (zone d'influence visuelle).

CADRAGE SPATIAL DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été défini sur la base de la formule recommandée par l'ADEME¹ :

$$R = (100+E) \times h$$

où R est le rayon de l'aire d'étude,

E le nombre d'éoliennes

et h est la hauteur totale des éoliennes (mât + pale).

Afin de tenir compte de la future extension du parc éolien en mer, les calculs se basent sur la puissance totale attendues des deux tranches du projet : 750 MW (première tranche - A05 ; 250 MW ; seconde tranche A0x : 750 MW).

Si l'on se base sur les modèles d'éoliennes compatibles les plus récents, cette puissance totale de 750 MW nécessite

- 50 éoliennes d'une puissance de 15 MW et d'une hauteur totale de 275 m (Vestas V236 ou équivalent), pour un rayon de l'aire d'étude d'environ 39 km
- 38 éoliennes d'une puissance de 20 MW et d'une hauteur totale de l'ordre de 310 m, pour un rayon de l'aire d'étude d'environ 43 km

Le rayon de l'aire d'étude devrait donc être au minimum de 43 km. Ce rayon a toutefois été porté à 50 km, pour deux raisons :

- Dans les calculs, la hauteur totale des éoliennes ne tient pas compte de la hauteur émergée des flotteurs sur lequel elles seront fixées, flotteurs dont les dimensions ne sont pas connues à ce stade.
- Le projet éolien de Bretagne sud pourrait à terme être équipé de modèles d'éoliennes de plus grandes dimensions et puissance, qui apparaîtraient probablement sur le marché au cours des prochaines années. Dans le passé, une telle évolution a pu être observée pour le projet de la baie de Saint-Brieuc et pour le projet pilote de Groix et Belle-Île, deux projets dont les caractéristiques ont évolué dans le temps, avec des éoliennes finalement moins nombreuses, plus puissantes et plus hautes.

Dans l'espace rétro-littoral, en l'absence dans le Morbihan et dans le sud Finistère de hauts reliefs positionnés en retrait du littoral et depuis lesquels les paysages maritimes seraient visibles à distance, le périmètre de l'aire d'étude éloignée a été limitée à une distance de 5 km du trait de côte continental.

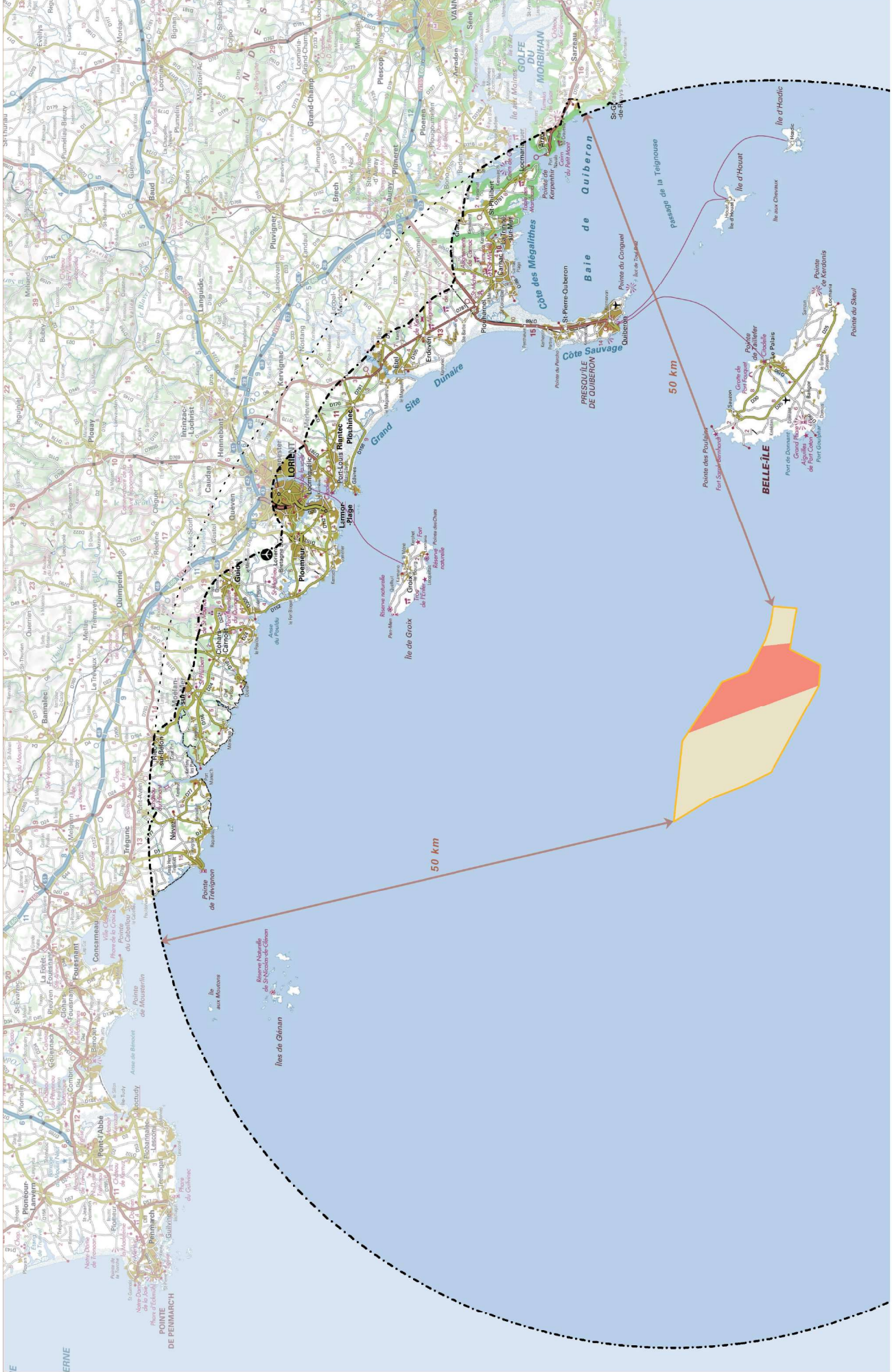
L'aire d'étude éloignée englobe ainsi tous les espaces situés à moins de 50 km de la zone de l'appel d'offres (ZAO) et à moins de 5 km du trait de côte continental. D'est en ouest, elle s'étend depuis Arzon, au seuil du golfe du Morbihan, jusqu'au secteur de la pointe de Trévignon (Finistère), au sud-est de Concarneau.

L'aire d'étude éloignée a été étendue de façon ponctuelle, afin d'englober la totalité de certains sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930, dont une partie du périmètre, sans cela, serait resté en dehors de l'aire d'étude :

- à Saint-Gildas-de-Rhuys, le site classé « Rochers de la pointe du Grand-Mont » ;
- à Arzon, le site classé « Littoral de Kervers-Kerjouanno » ;
- à Belz, le site classé « Site de Saint-Cado » ;
- à Clohars-Carnoët, le site inscrit « Rive droite de la rivière la Laïta aux abords de l'ancienne abbaye ».

Cet ajustement ne concerne pas les sites qui débordent plus largement de l'aire d'étude éloignée, tels les sites inscrits « Golfe du Morbihan et ses abords » et « Rives de l'Aven et du Belon et littoral entre les rivières de Brignneau et de Merrien ».

¹ Formule présentée en page 60 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » (ADEME – 2005)



Présentation de l'aire d'étude
(fond de plan : IGN)

- Zone de l'appel d'offres (ZAO)
- Zone d'implantation du parc (ZIP)
- Aire d'étude éloignée (AEE)



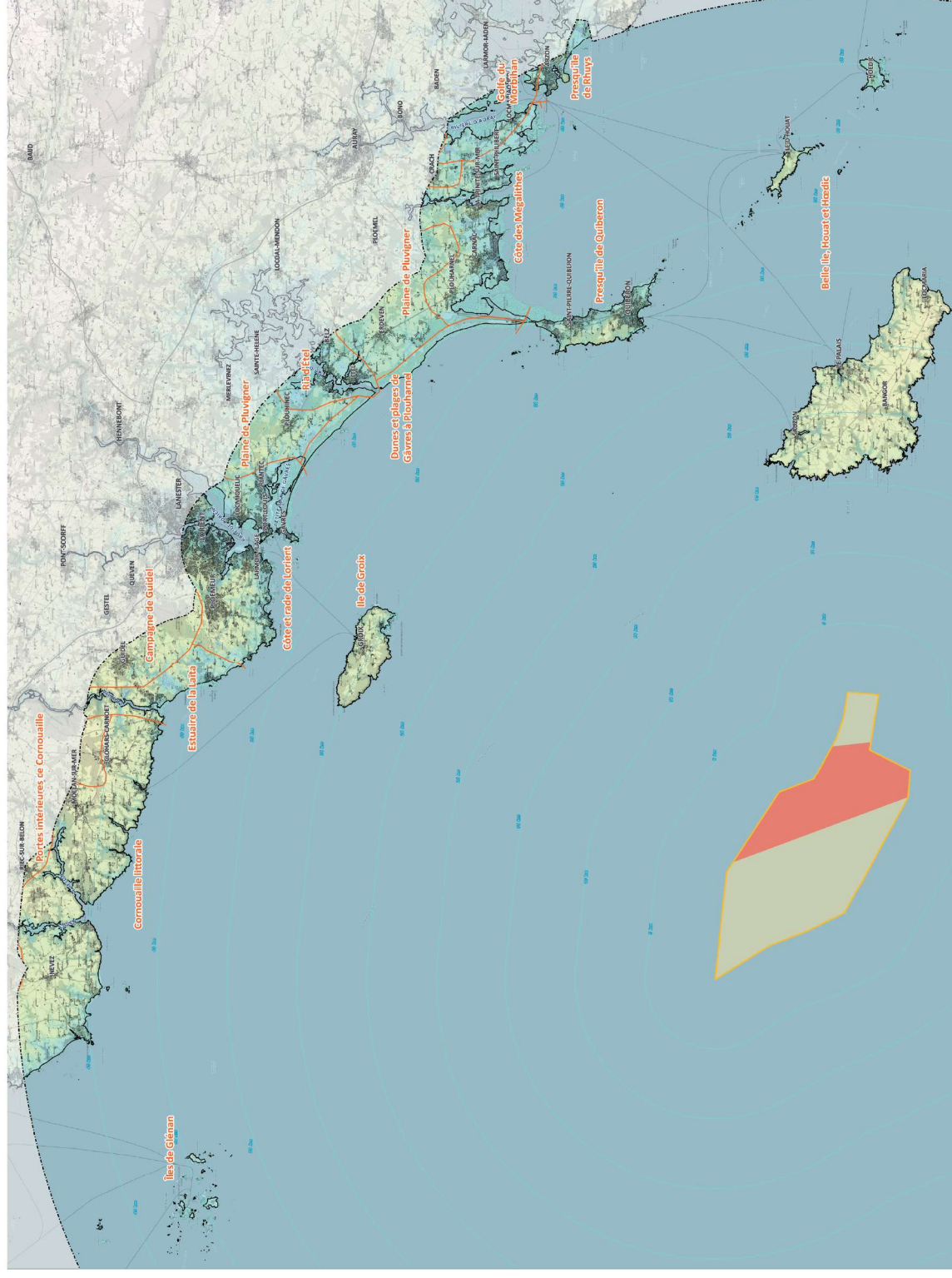
1 CARACTÉRISATION DES PAYSAGES ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

1.1 L'ORGANISATION DES PAYSAGES DE L'AIRE D'ÉTUDE

1.1.1 LES UNITÉS DE PAYSAGE

On dénombre 15 unités de paysage au sein de l'aire d'étude. Leur découpage et leurs caractéristiques sont présentées dans l'atlas des paysages du Morbihan (2011) et dans l'atlas des enjeux paysagers du Finistère (2018) :

- 12 unités de paysage qui comportent une façade littorale :
 - Belle-Île, Houat et Haëdic
 - l'île de Groix
 - la presqu'île de Quiberon
 - la côte des Mégalithes
 - le golfe du Morbihan
 - la presqu'île de Rhuys
 - les dunes et plages de Gâvres à Plouharnel
 - la ria d'Étel
 - la côte et la rade de Lorient
 - L'estuaire de la Laita
 - la Cornouaille littorale
 - les îles de Glénan
- 3 unités de paysage sans façade littorale :
 - la campagne de Guidel
 - la plaine de Pluvigner
 - les portes intérieures de Cornouaille



Les unités de paysage

Sources : atlas des paysages du Morbihan, atlas des enjeux paysagers du Finistère / fond cartographique : IGN Bd Topo, Plan IGN

1.1.2 LES GRANDES COMPOSANTES NATURELLES ET HUMAINES DES PAYSAGES

LES RELIEFS

Les paysages terrestres de l'aire d'étude s'organisent sur un socle constitué pour l'essentiel de granites et de schistes. Ces roches anciennes sont localement recouvertes par des formations plus récentes, notamment par plusieurs massifs dunaires littoraux.

En surface de ce socle, globalement très érodé, sont visibles des paysages de plateau d'altitude modérée :

- d'aspect généralement aplani ;
- plus rarement vallonnés et collinaires (secteurs de la Trinité-sur-Mer et de Riantec, Campagne de Guidel...).

D'étroites plaines littorales, de plus faible altitude, s'intercalent par endroit entre les plateaux continentaux et l'océan (littoral de Carnac, Plouharnel, Plouhinec...). A Belle-Île, à Groix, et en Cornouaille littorale, de petites vallées étroites viennent entailler la surface des plateaux.

Le trait de côte présente un tracé complexe, caractérisé par :

- l'incursion de la mer dans l'espace de plusieurs rias importantes (rade de Lorient, rias d'Étel, de la Laïta, de l'Aven et du Belon...) et les « mers intérieures » du golfe du Morbihan et de la Petite Mer de Gâvres ;
- ses îles (Belle-Île-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic, archipel de Glénan...) et ses presqu'îles (de Quiberon, de Gâvres et de Rhuis).

Le long du trait de côte, les paysages présentent une morphologie diversifiée, avec des secteurs au profil tantôt vertical et escarpé, tantôt plus doux et aplani.

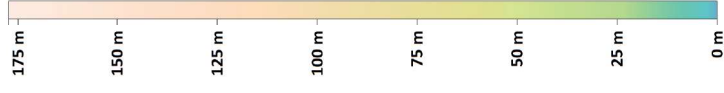
On observe notamment :

- Des falaises et versants abrupts et rocheux :
 - sur le pourtour de Belle-Île-en-Mer, de Groix, et d'Houat, plus particulièrement le long de leurs façades tournées vers le large ;
 - sur le continent, le long de la Côte sauvage de la presqu'île de Quiberon, ainsi qu'aux environs de l'embouchure de l'Aven ;
- de grands coteaux aux pentes marquées, mais d'aspect moins minéral, présents sur une proportion significative du littoral de la Cornouaille, entre les embouchures de la Laïta et de l'Aven ;
- des portions de littoral aux reliefs plus atténués et aplanis, visibles notamment dans une grande partie des paysages côtiers du Morbihan, et dans le Finistère au nord de la pointe de Trévignon.

A marée basse, l'étendue des estrans découverts est très variable selon les secteurs : généralement très étroits là où la côte est escarpée (îles, Côte sauvage de la presqu'île de Quiberon, littoral de la Cornouaille), les estrans sont localement très larges (jusqu'à 4 km par fort coefficient de marée), notamment autour de la baie de Quiberon et dans la Petite mer de Gâvres.

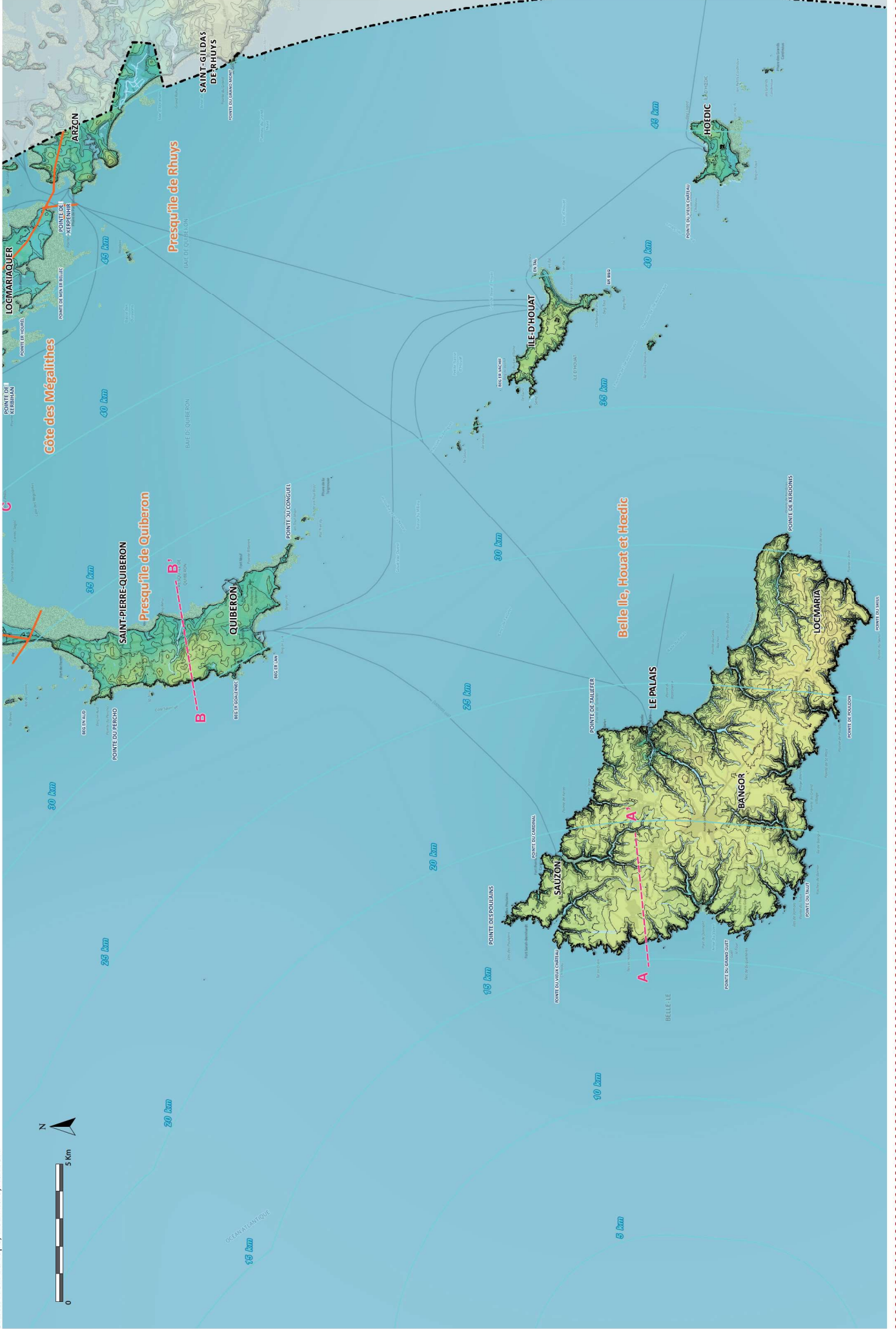
légende de la carte des reliefs

- Aire d'étude éloignée (AEE)
- Ligne d'isodistance à la zone de l'appel d'offres
- Limite d'unité de paysage
- Tracé des coupes présentées à la suite de la carte



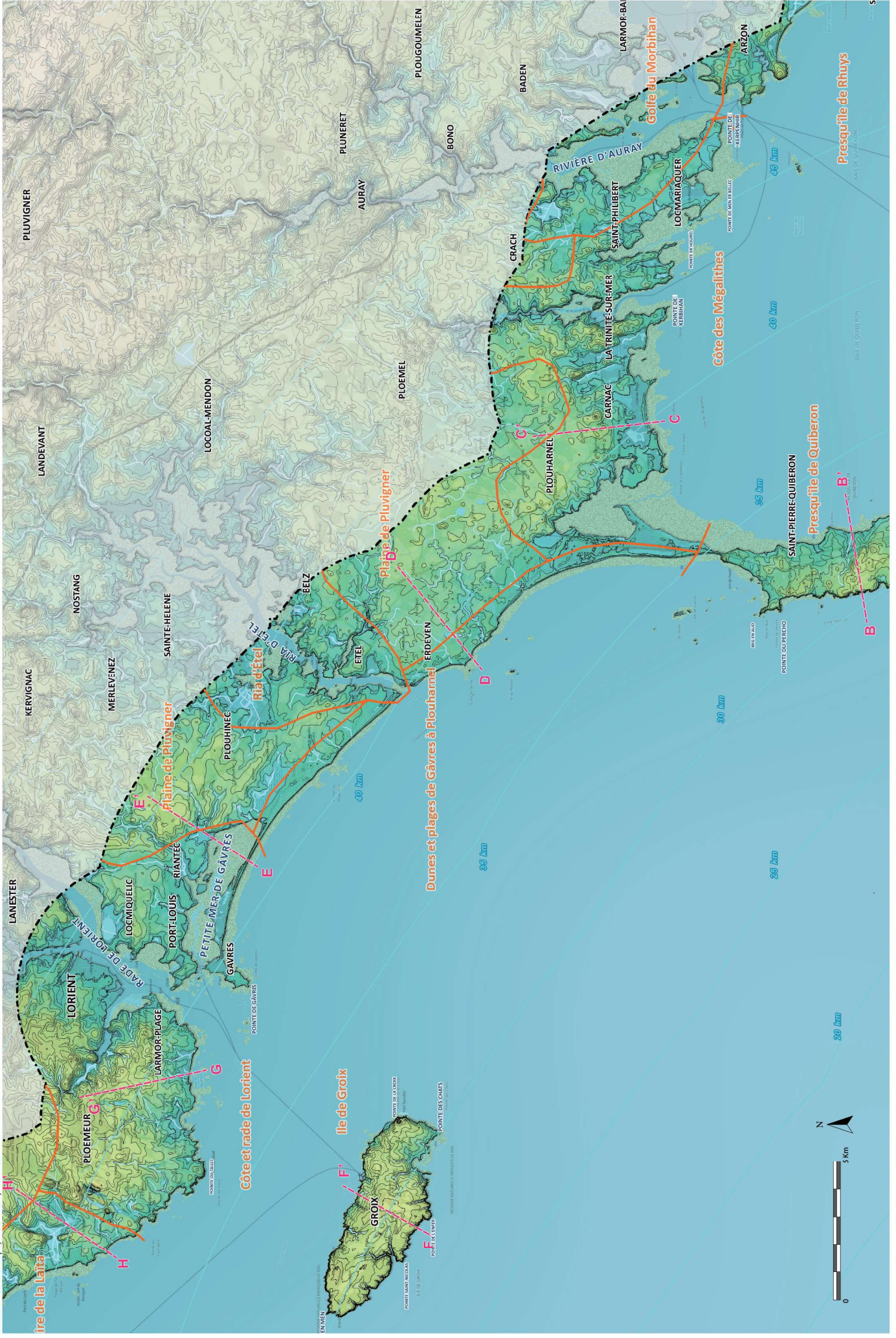
Carte des reliefs - secteur sud-est

Sources : IGN Bd Topo, RGE Alt 5, Plan IGN



Carte des reliefs - secteur nord-est

Sources : IGN Bd Topo, RGE Aht 5 Plan IGN



Coupe des reliefs émergés de la bande littorale

Les traits de coupe figurent sur la carte des reliefs, présentée en pages précédentes.

Données source : IGN RGE Alté 5m / réalisation : Atelier de l'isthme

Coupe AA' (Belle-Île-en-Mer)

Hautes falaises abruptes adossées à un plateau tabulaire.

Coupe BB' (presqu'île de Quiberon)

Falaises sur la face ouest de la presqu'île (à gauche sur la coupe), littoral plus aplani sur sa face est (à droite sur la coupe) .

Coupe CC' (côte des Mégalithes - secteur de Carnac)

Littoral très aplani, adossé aux pentes douces qui remontent vers le plateau continental.

Coupe DD' (dunes et plages de Gâvres à Plouharnel - secteur d'Erdeven)

Littoral aplani, adossé au massif dunaire qui prolonge la plaine continentale.

Océan

Tombolo

Petite Mer de Gâvres

Coupe EE' (côte et la rade de Lorient- secteur de Riantec)

Cordon dunaire (tombolo de la presqu'île de Gâvres) séparant l'océan de la Petite Mer de Gâvres.

Coupe FF' (île de Groix)

Hautes falaises abruptes adossées à un plateau tabulaire, plus marquées sur la rive sud de l'île (à gauche sur la coupe)

Coupe GG' (côte et la rade de Lorient- secteur de Larmor Plage)

Littoral très aplani, adossé aux pentes douces qui remontent vers le plateau continental.

Coupe HH' (vallée de la Laïta - secteur de Guidel)

Littoral aplani, adossé à une plaine collinaire.

Coupe II' (Cornouaille littorale - secteur de Clohars-Carnoët)

Hauts coteaux adossés à un plateau.

Coupe JJ' (Cornouaille littorale - secteur de Nevez)

Hautes falaises adossées à un plateau.

Coupe KK' (Cornouaille littorale - secteur Trégunc)

Littoral aplani, adossé au massif dunaire qui prolonge la plaine continentale.

Les paysages continentaux de l'aire d'étude présentent une dominante agricole, bocagère et boisée, plus particulièrement à l'écart du trait de côte.

À proximité du littoral océanique, ces typologies paysagères se raréfient, au bénéfice notamment de landes basses et de pelouses dunaires. Ces formations végétales naturelles sont plus particulièrement présentes sur les parties du littoral orientées vers le sud et l'ouest, les plus exposées au vent et aux embruns. Elles occupent localement des surfaces importantes, notamment sur le grand massif dunaire qui s'étend de Plouharnel à Plouhinec, ainsi que sur les îles. Avec leur végétation basse, elles favorisent l'ouverture des paysages du trait de côte et la perception de l'horizon maritime.

Des formations ligneuses basses (fourrés) sont également visibles à l'approche de l'océan. Elles occupent généralement d'anciens secteurs agricoles qui ne sont aujourd'hui plus gérés. On les observe plus particulièrement sur les îles de Groix, Houat et Hoëdic, sur la presqu'île de Quiberon et aux abords d'une partie du littoral de la Cornouaille. Ces paysages plus fermés que les landes et les pelouses dunaires sont moins favorables à la perception de l'océan.

Les boisements se tiennent généralement à l'écart de l'océan et de ses abords très ventés. L'abri procuré par de petites vallées leur permet également d'approcher de la mer, ainsi qu'on le remarque sur le littoral de Cornouaille. Moins ventées, les rives des rias et du golfe du Morbihan sont aussi plus arborées. À distance de l'Atlantique, les ambiances forestières sont plus courantes, et localement dominantes, comme on l'observe en retrait de la côte depuis la Trinité-sur-Mer jusqu'à la rade de Lorient, et plus à l'ouest autour des rias et vallées du Finistère.

Les îles se distinguent par la rareté et la faible taille de leurs boisements, et par la place limitée (sauf à Belle-Île) de l'agriculture. Sur Houat, Hoëdic, et sur l'archipel de Glénan, les formations végétales sont très majoritairement naturelles.

légende de la carte de la végétation

Cultures

Prairies

Landes et pelouses naturelles

Végétation des estrans

Espaces boisés

Fourrés, coupes forestières

Autres modes d'occupation des sols

Aire d'étude éloignée (AEE)

Ligne d'isodistance à la zone de l'appel d'offres

Limite d'unité de paysage

Carte de la végétation - secteur sud-est

Source : cartographie des grands types de végétation de Bretagne - Conservatoire botanique national de Brest - 2021



Carte de la végétation - secteur nord-est

Source : cartographie des grands types de végétation de Bretagne - Conservatoire botanique national de Brest - 2021



Très attractifs en matière résidentielle et touristique, les espaces proches du littoral du Morbihan et du Finistère ont souvent connu un développement urbain significatif depuis le début du XXe siècle.

Certains secteurs sont particulièrement urbanisés, y compris sur le littoral maritime :

- La rade de Lorient et ses alentours, de Gâvres à Ploemeur ;
- la pointe sud et la face orientale de la presqu'île de Quiberon ;
- Le littoral de Carnac et de la Trinité-sur-Mer ;
- l'extrémité de la presqu'île de Rhuys, vers Arzon.

D'autres secteurs proches du littoral continental sont en revanche très peu urbanisés, au bénéfice du caractère naturel très affirmé de leurs paysages. C'est notamment le cas du très large massif dunaire qui s'étend de Plouhinec à Plouharnel, et des espaces proches de la Côte sauvage de Quiberon.

Depuis Ploemeur jusqu'à la limite ouest de l'aire d'étude, l'urbanisation est présente de façon discontinue le long du littoral. Elle y occupe notamment des espaces proches de l'embouchure des rias (du fait de leur usage portuaire et parfois balnéaire).

Sur les îles principales, Groix et Belle-Île-en-Mer, l'urbanisation est surtout présente sur leur façade la plus abritée, tournée vers le continent. Les secteurs les plus exposés au vent d'ouest et sud-ouest sont en revanche très peu bâtis.

Sur le continent, le réseau des routes principales est contraint par le tracé du trait de côte, notamment par les rias, la rade de Lorient et le golfe du Morbihan, autant d'obstacles qu'elles doivent franchir ou contourner par le nord. C'est pourquoi leur tracé s'établit la plupart du temps à distance du littoral maritime. C'est le cas de la D781, de Saint-Philibert à Port-Louis (Morbihan), et dans le Finistère de la D24, depuis le pont sur la Laïta jusqu'à Pont-Aven.

Quelques routes fréquentées font exception et se positionnent à proximité du trait de côte, telles la D152 au sud de Guidel, et la D1 à l'est de la pointe de Trévignon.

A partir des routes principales qui passent à l'écart du littoral, des itinéraires desservent les sites côtiers. Il s'agit assez souvent de voies en impasse, qui rejoignent des sites sans issue terrestre : Quiberon (par la D768, un axe très fréquenté), Port-Navalo, Locmariaquer, Gâvres, le Pouldu, etc.

Toutes les îles sont naturellement protégées d'un trafic motorisé soutenu. Leur réseau de voies carrossables est d'autant plus simple et sommaire qu'elles sont de petite taille.



Bâti

Itinéraire principal

Itinéraire secondaire

Autres voies carrossables

Aire d'étude éloignée (AEE)

Ligne d'isodistance à la zone de l'appel d'offres

Limite d'unité de paysage

Carte de l'urbanisation et des routes - secteur sud-est

Données source : IGN Bd Topo / réalisation : Atelier de l'isthme



Carte de l'urbanisation et des routes - secteur nord-est

Données source : IGN Bd Topo / réalisation : Atelier de l'isthme



Carte de l'urbanisation et des routes - secteur nord-ouest

Données source : IGN Bd Topo / réalisation : Atelier de l'isthme

